

Conseil d'Etat du
Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

SYNDICATURE / sba

Romont, le 13 septembre 2022

2022-617

Consultation sur la séance d'information et d'échange du 13 avril 2022 concernant les procédures liées aux projets éoliens

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Dans le délai imparti et prolongé à cet effet, la commune de Romont vous fait part de sa détermination au sujet de votre courriel du 31 mai / 8 juin 2022.

En l'état et malgré les explications et dénégations de certaines directions ou services de l'Etat, la commune de Romont estime qu'il subsiste trop de points d'ombre, de doutes, de soupçons quant à la manière dont les études ayant abouti aux fiches éoliennes du PDC ont été menées, à l'impartialité et l'objectivité des experts, à la détermination de la pondération des critères, aux raisons qui ont abouti à écarter les sites préalpins au « profit » des sites en plaine pour prêter la main et participer à la suite des procédures telle que vous l'envisagez.

Pour la commune de Romont, la seule voie raisonnable est de reprendre le tout ab ovo, dans le sens préconisé par le mandat de Weck / Fattebert et les motions qui s'en approchent.

En regrettant de ne pouvoir vous donner une autre réponse en l'état, la commune de Romont vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, ses salutations respectueuses.

Au nom du conseil communal :

Le Syndic :

Jean-Claude Cornu



Le Secrétaire :

Yves Bard